ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ

Arrêté du 30 octobre 2008 portant nomination de membres du jury de l'examen de sortie des élèves de la 47° promotion de l'Ecole nationale supérieure de sécurité sociale NOR: SJSS0831145A

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité et le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment l'article R. 123-33;

Vu l'arrêté du 17 février 1978 relatif à la composition du jury de l'examen de sortie de l'Ecole nationale supérieure de sécurité sociale ;

Sur proposition du conseil d'administration de l'Ecole nationale supérieure de sécurité sociale en date du 3 avril 2008,

Arrêtent:

Article 1er

M. Frayssinet (Jean), professeur à la faculté de droit et de science politique, université Paul-Cézanne d'Aix-Marseille, est nommé président du jury de l'examen de sortie des élèves de la 47° promotion de l'Ecole nationale supérieure de sécurité sociale.

Article 2

Sont nommés membres du jury:

M. Lafaysse (Philippe), adjoint au chef du service régional de l'inspection du travail, de l'emploi et de la politique sociale agricole de Rhône-Alpes;

M. Lenoir (Eric), directeur de la mutualité sociale agricole du Maine-et-Loire;

M. May-Carle (Gilles), directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de la Loire;

M. Pujolar (Olivier), maître de conférences à l'université Montesquieu-Bordeaux IV;

M. Roy (Patrick), directeur des retraites à la Caisse nationale du régime social des indépendants ; Mme Pinero (Odile), directrice de la caisse primaire d'assurance maladie de la Haute-Loire ;

Mme Simon-Lemercier (Annie), directrice de la caisse d'allocations familiales de Vannes.

Article 3

Sont nommés examinateurs de comptabilité:

M. Chelloul (Halim), agent comptable de la caisse primaire d'assurance maladie de Reims; Mme Samson (Bénédicte), agent comptable de la caisse primaire d'assurance maladie de Cahors.

Article 4

Dans le cas où M. Frayssinet (Jean) se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission, le jury sera présidé par M. Pujolar (Olivier).

Article 5

Le directeur de l'Ecole nationale supérieure de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 30 octobre 2008.

Pour les ministres et par délégation : Pour le directeur de la sécurité sociale : Le sous-directeur de la gestion et des systèmes d'information,

F. GODINEAU

Le directeur des affaires financières, sociales et logistiques,

F. de La Guéronnière